



Nous avons appris le mercredi 1er Juillet que notre compatriote Salah Hamouri a de nouveau été arrêté par les autorités israéliennes au centre médical dans lequel il s'était rendu pour effectuer un test COVID 19 afin de pouvoir voyager en France où il devait retrouver son épouse et son fils. Il a été placé en détention, sans chef d'accusation, en attente d'une nouvelle comparution devant la cour militaire israélienne le 7 juillet prochain. Alors que la famille Hamouri fait une nouvelle fois face à l'arbitraire israélien, nous nous joignons avec force aux demandes d'intervention de la France formulées par le Comité de Libération de Salah Hamouri. L'Etat français doit faire usage de tout l'arsenal diplomatique et politique à sa disposition pour protéger Salah. Chaque jour supplémentaire qu'il passera au centre de détention, il sera soumis à de nombreux interrogatoires et risquera de subir les nombreuses formes de tortures physiques et psychologiques que l'armée israélienne use contre les 5 000 prisonniers politiques palestiniens. Ces pratiques ont été documentées à grande échelle par différentes organisations palestiniennes et internationales et notamment par l'ONG Addameer pour laquelle Salah travaille¹.

Avec inquiétude, mais sans surprise, nous avons appris qu'aucun représentant diplomatique français n'a été autorisé jusqu'à aujourd'hui à rendre visite à Salah, renforçant encore notre crainte qu'il se retrouve seul face au système arbitraire et violent que sont les prisons de l'occupation israélienne. Nous sommes encore une fois atterrées devant l'absence d'actions concrètes qui suivent les déclarations de l'Etat français contre ces pratiques illégales et inacceptables. Collectif d'épouses françaises de Palestiniens, nous savons également que l'interdiction de se rendre en Palestine que subit Elsa Lefort, son épouse, depuis 2016 vient s'ajouter aux formes de terreur qu'exerce le système carcéral israélien contre les Palestiniens². Quand de nombreux prisonniers se voient forcés à l'exil en échange de leur libération, ici c'est à travers son épouse et son fils que l'Etat israélien tente de forcer Salah à quitter la Palestine. Utiliser la nationalité étrangère d'un conjoint est une stratégie sciemment utilisée par Israël à

¹ www.addameer.org/publications/systematic-use-torture-and-ill-treatment-israeli-interrogation-centers-cases-torture
<https://www.btselem.org/topic/torture>

² <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-103.htm>

grande échelle contre les Palestiniens³. Cette politique systématique d'entrave au regroupement familial, nous ne la connaissons que trop bien. Israël nous interdit l'entrée des Territoires Palestiniens, nous refuse l'accès au regroupement familial⁴ et va même jusqu'à refuser d'enregistrer la naissance de nos enfants palestiniens nés en Palestine. Toutes ces politiques répressives sont autant d'obstacles pour nous forcer à quitter la Palestine alors que comme Salah et Elsa nous avons choisi d'y vivre avec nos familles⁵

Pourtant le cas des familles franco-palestiniennes ne fait l'objet d'aucune concrète de la part du gouvernement français, alors même que les efforts au niveau local du consulat général à Jérusalem ne rencontrent que l'indifférence et le silence des autorités israéliennes. L'absence de mobilisation diplomatique que subissent Salah et sa famille est un autre exemple perturbant du peu d'intérêt que la France accorde à ses propres citoyens vivant en Palestine et au respect de leurs droits fondamentaux.

Alors que la France se dit prête à sanctionner en cas d'application du plan israélo-américain d'annexion de la Cisjordanie, l'Union Européenne continue de voter des accords économiques en faveur d'Israël⁶, soutenant ainsi des décennies de politique coloniales exercées contre les Palestiniens.

Il faut que tout cela cesse.

Nous demandons ainsi que des mesures concrètes soient prises par les autorités françaises :

- La France doit exiger d'Israël le respect du principe de protection consulaire et l'organisation immédiate d'une visite consulaire à Salah Hamouri.
- La France doit également exiger que les droits fondamentaux de Salah Hamouri, qui incluent le droit de connaître ce dont il est accusé et de bénéficier d'un avocat, soient respectés.
- La France doit considérer les sanctions diplomatiques à sa disposition (convocation de l'ambassadeur israélien à Paris, rappel des diplomates français en Israël...) si Israël continue de refuser d'accéder à ces demandes de base.
- La France doit demander que cessent les discriminations en matière d'entrée et de sortie du territoire vis-à-vis de ses ressortissants en fonction de l'ethnie ou de la religion de ceux-ci ou de leurs conjoints et qu'Israël applique pleinement le principe de réciprocité.
- Les situations intenable de conjoints de Palestiniens, dont celle d'Elsa Lefort, l'épouse de Salah Hamouri, doivent être résolues.

Collectif des épouses françaises de Palestiniens

³ Contrôlant les toutes les frontières internationales Israël tente d'isoler les Palestiniens de toute formes de relation internationales : politiques, économiques, universitaires et même familiales <http://www.righttoenter.ps/>

⁴ Cette politique de refus de délivrer des visas familiaux a déjà contraint plusieurs d'entre nous à vivre dans l'illégalité pour rester auprès de leurs proches

⁵ <https://www.france-palestine.org/Lettre-ouverte-des-femmes-francaises-mariees-a-des-Palestiniens-au-President-de>

⁶ <https://agencemediapalestine.fr/blog/2020/06/18/a-la-veille-de-lannexion-le-parlement-europeen-consent-a-un-accord-ue-israel-en-matiere-daviation-qui-empeste-lhypocrisie/>